

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Collectivités locales : risque de panne sèche sur le crédit*

**Paris, mercredi 1<sup>er</sup> février 2012** – La FNTF prend acte du projet d'accord concernant Dexia, la Caisse des dépôts et la Banque postale qui devrait permettre la mise sur pied d'une nouvelle banque des collectivités locales, codirigée par la CDC (actionnaire à 35 %) et la Banque postale (65 %) et censée prendre le relais de Dexia crédit local (DCL) auprès des communes, départements et régions de France. Les prêts accordés par ce nouveau prêteur au secteur public local seront refinancés par le nouveau Dexma.

Patrick Bernasconi s'alarme néanmoins du fait, qu'à court terme, le **risque de « credit crunch »** perdure. Par ailleurs, il s'inquiète aussi de voir que la nouvelle banque qui se dessine (au montage complexe du point de vue juridique, financier et humain) n'aura **pas l'autorisation de répondre aux demandes d'emprunt des SEM, des syndicats d'eau et d'électrification, ni de faire du financement de projets (PPP) ou d'assurer les crédits de court terme des collectivités**, soit environ 45% des besoins de financement local. Il faudrait en effet un hypothétique feu vert de la Commission européenne pour que cela soit possible.

Dans une hypothèse optimiste, la nouvelle banque ne se mettra en place (et progressivement) qu'au deuxième semestre, et ne saura donc répondre qu'à une partie du besoin de financement de l'année. **Le gap qui va apparaître dans les prochaines semaines -le « credit crunch »- se monte à 12 MD€.**

Beaucoup d'interrogations subsistent :

1. Si l'on demande à la Caisse des dépôts de pallier le « credit crunch » au premier semestre, sera-t-elle en capacité de répondre à la diversité des besoins des collectivités locales ? Autrement dit, dispose-t-elle des savoir-faire, des équipes compétentes et du back office informatique pour apprécier les risques et traiter les demandes des collectivités dans toute leur variété de taille, de besoin et de situation ?
2. Quelle solution est envisagée pour les 10 MD€ d'emprunt dont ont besoin les SEM, les syndicats d'eau ou d'électrification, le financement de projet et les crédits de court terme ? Existe-t-il une possibilité d'obtenir un accord de la Commission européenne ?
3. Est-on sûr que le montage de la future banque des collectivités locales autour de trois entités est la solution efficiente, en termes d'ingénierie juridique, fiscale, informatique, sociale et de risque opérationnel ?

La réponse à ces questions est indispensable pour lever l'hypothèque sur l'activité et l'emploi dans les Travaux Publics, secteur qui dépend à **45 % des commandes effectuées par les collectivités locales**. Si rien n'est fait, l'activité du secteur des Travaux Publics en lien avec les collectivités locales pourrait diminuer de 10 à 20 % dans les mois à venir, ce qui entraînerait **la suppression d'environ 10 000 emplois permanents**.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : [www.fntp.fr](http://www.fntp.fr) - [www.travauxpublics.info](http://www.travauxpublics.info) - [www.metiers-tp.com](http://www.metiers-tp.com)

**Contact presse** : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : [gouxreverchonjc@fntp.fr](mailto:gouxreverchonjc@fntp.fr)